



COMMISSION SPORTIVE 2021



SOCIÉTÉ HORS 12^{ÈME} RÉGION

Les associations extérieures à la 12^{ème} Région qui souhaiteraient participer aux concours fédéraux devront avoir obtenu l'autorisation de leur Région ainsi que celle de la 12^{ème} Région.

Ces associations devront avoir effectué auprès de leur Région les demandes de permis de lâchers relatifs aux concours concernés

MISE EN LOGE

TOUTE ABSENCE LE JOUR DU CONCOURS devra être signalé, à son président, et mentionné **Sur LA FEUILLE D'ENLOGEMENT.**

Elle doit s'effectuer obligatoirement dans une association appartenant à la Fédération de la 12^{ème} Région, sauf dérogation, idem pour le dépouillement.

Le préposé au baguage doit lire le numéro de la bague matricule, idem pour l'enregistrement électronique. Un amateur ne peut en aucun cas en loger ses propres pigeons. Il est rappelé que la bague adresse est obligatoire.

Pour les pigeons étrangers, le titre de propriété devra être présenté au premier en logement.

Des abus ayant été constatés dans le remplissage des paniers, il est demandé au responsable de chaque association de veiller à ce que chaque panier de 1 m x 0,80 contienne de 18 à 20 pigeons pour tous les concours. (24 pigeons au m²)

Une association ne peut ouvrir le centre d'en logement ou de dépouillement qu'en présence de trois colombophiles participant régulièrement aux concours, ces trois amateurs ne doivent avoir aucun lien d'affiliation direct et doivent avoir des colombiers différents.

En dessous de ce seuil regroupement avec une autre association.

REGLAGE ET CONTRÔLE DES APPAREILS

Un amateur participant aux concours ne doit en aucun cas régler ou ouvrir son constateur, même s'il est Président de son association. Lors du réglage d'un constateur, le régleur inscrit sur une feuille dite de réglage le nom de l'amateur, le numéro et la marque du constateur, l'heure de la constatation de réglage, le numéro du baguier de départ ainsi que le numéro de plomb de l'appareil.

A la rentrée, le plomb est vérifié, le numéro de baguier vide correspondant à la constatation de rentrée et l'heure de celle-ci sont inscrits sur la feuille de réglage.

Il est rappelé que tous les constateurs doivent rentrer au Siège, plombés, même ceux pour lesquels il n'y a eu aucune constatation.

Le dépouillement doit s'effectuer le plus rapidement possible après la fin du concours, ceci afin d'éviter les problèmes (arrêt, oubli de faire la frappe de fin de journée).

Constateurs conçus pour être utilisés sans étui, si une ou plusieurs bagues sont trouvées au-dessus du baguier, **dans ce cas les constatations correspondantes sont annulées.**



Pour la constatation électronique, il est rappelé que l'enregistrement doit se faire à l'intérieur du colombier et que le pigeon constaté ne peut en aucun cas ressortir. A l'en logement et au dépouillement, la montre mère doit être connectée.

SIGNALEMENT DES PIGEONS

Chaque amateur **devra signaler l'arrivée de son 1^{er} pigeon dans l'heure qui suit, sur le site de la 12^{ème} région et (ou) à son Président s'il ne dispose pas d'internet**, en indiquant l'heure de constatation, le N° Matricule, et le N° de la bague caoutchouc en cas de contre baguage.

Des contre baguages pourront être effectués par les organisateurs : pour la constatation traditionnelle mettre les deux bagues dans l'appareil dans deux godets différents.

Pour le système électronique, le numéro de la bague en caoutchouc sera demandé à l'amateur par téléphone, elle doit être conservée et remise au centre de dépouillement.

Le non enregistrement de la contre marque entrainera l'annulation.

TRANSPORT

Celui qui assure le transport des pigeons devra être accompagné d'un colombophile qui n'a aucun lien de parenté avec lui.

Si celui qui transporte les pigeons ne peut être accompagné et qu'il participe aux concours, il devra obligatoirement en loger ses pigeons au centre de concentration.

Un double de la feuille d'en logement de chaque amateur ainsi que la feuille récapitulative d'en logement de la Société devra être remise au chauffeur.

Tous les véhicules devront être arrivés sur les lieux de lâchers dans les conditions les meilleures possibles (si transport séparé).

Chaque transporteur devra avoir deux chauffeurs ou un chauffeur et un convoyeur.

La paille est acceptée dans les paniers mais les chauffeurs devront nettoyer les lieux (paille + plombs).

Camions prévus

Pour	
ARRAS	87 (Géraldy_Limoges) et/ou 23 (Géraldy_Guéret)
LESSINES	87 (Géraldy_Limoges)
BRUXELLES	17 ^{ème} région
HOEGAARDEN	23 (Géraldy_Guéret)
AMSTERDAM	87 (Géraldy_Limoges)

**FEUILLE – BAGUES CAOUTCHOUC – SOUCHES/TALON – BANDES**

La liste de couplage des bagues électroniques aux bagues matricules est à joindre au 1^{er} concours fédéral avec les feuilles d'en logement. Un double des feuilles d'en logement, les talons des bagues utilisées ainsi que la feuille récapitulative sont à remettre au camion transportant les pigeons.

L'original des feuilles de dépouillement, les bandes des constateurs sur lesquelles sont agrafées les bagues caoutchouc sont à expédier dès le dépouillement au classificateur :

Michel FAUCHER
42 rue Claude Monet
87100 LIMOGES

Toute feuille non parvenue au-delà de 5 jours ne sera pas prise en compte (cachet de la poste faisant foi).

PRE-DEPOUILLEMENT

La demande devra être faite auprès du Président de la 12^{ème} Région, l'amateur transmettra par internet au responsable désigné de l'Association la liste des pigeons constatés dans l'heure qui suit la fin du concours.

Les données ne doivent en aucun cas être libérées et encore moins effacées.

Cette liste de dépouillement des pigeons constatés sera remise au bureau de dépouillement pour vérifications, signatures, envoi au classificateur. A l'en logement suivant, le ou les concours seront dépouillés en société, la liste de dépouillement des pigeons constatés sera remise au responsable désigné pour vérification, elle sera conservée par l'association et tenue à la disposition de l'organisateur du concours jusqu'à la date de réclamation admise et renseignée sur le résultat du concours.

Au cas où le dépouillement ne pourrait être effectué (données libérées, effacées, amateur ne se présentant à l'en logement suivant), celui-ci se verra déclassé par l'organisateur du concours.

COMMISSION D'ARBITRAGE DES CONCOURS

TITULAIRES : LES PRESIDENTS DE COMMISSIONS SPORTIVES DES GROUPEMENTS

CONTROLES

IL POURRA ETRE PROCEDE A UN CONTRE BAGUAGE ELECTRONIQUE OU NON.



CALENDRIER DES CONCOURS FEDERAUX SAISON 2021

Concours	Catégorie	Date de mise en loge	Date du lâcher prévue	Prix en logement
ARRAS	Fédéral Doublage 1 an	Jeudi 03 juin 2021	Samedi 05 juin 2021	1€
LESSINES	Fédéral + Deby 2 ans	Jeudi 17 juin 2021	Samedi 19 juin 2021	1€
BRUXELLES	Semi National Doublage Fédéral	Mercredi 30 juin 2021	Vendredi 02 juillet 2021	1,20€
HOEGAARDEN	Fédéral	Jeudi 15 juillet 2021	Samedi 17 juillet 2021	1,10€
AMSTERDAM	Semi National Doublage Fédéral	Jeudi 29 juillet 2021	Samedi 31 Juillet 2021	1,50€

LACHER DES PIGEONS POUR TOUS LES CONCOURS LE LACHER SERA UNIQUE AVEC LES REGIONS INVITES

Concentration des pigeons le jour de la mise en loge à 20h30 au local de JARNAC (Les Métairies) et à 22h00 au local de LIMOGES

**Le règlement des frais des concours, ainsi qu'un récapitulatif du nombre d'engagés de :
ARRAS, LESSINES, BRUXELLES, HOEGAARDEN et AMSTERDAM**

**Seront à effectués au responsable du ou des Groupements,
qui effectueront, pour chaque concours, le virement au trésorier fédéral :**

**M.BERGERON Gilles
3 route de Puy Roche
23190 Bellegarde en Marche**

NOTA : Après avoir déjà reporté le lâcher et en cas de mauvaises conditions météorologiques le matin, avec l'accord des présidents des commissions sportives, le lâcher pourra s'effectuer en dehors des heures limites prévues par le règlement des concours, et jusqu'au mardi.



En cas d'impossibilité de lâcher à l'endroit prévu :

- ✓ les pigeons sont transportés sur un autre site et le point avant est à plus de 400 kms le concours est considéré comme fédéral et compte pour le championnat.
- ✓ les pigeons sont libérés sur un lieu dont le point avant est distant de moins de 400 kms le concours ne peut être considéré comme fédéral, même si un classement est établi il ne comptera pas dans les divers championnats fédéraux.

CONCOURS ET CHAMPIONNATS

Concours de ARRAS yearlings : un prix au premier, 2^{ème} et 3^{ème} amateur.

Championnat de FOND : ARRAS, LESSINES, HOEGAARDEN, sur les 2 premiers constatés par addition des places

Championnat Général : Meilleur classement par addition des places du premier constaté et du premier des cinq premiers inscrits sur les cinq concours : ARRAS, LESSINES, BRUXELLES, HOEGAARDEN et AMSTERDAM.

Championnat Général aux cinq premiers inscrits : Meilleur résultat au plus grand nombre de prix par addition des places sur les cinq concours : ARRAS, LESSINES, BRUXELLES, HOEGAARDEN et AMSTERDAM.

AS Pigeon Général : Le plus de prix minimum de places sur les concours de : ARRAS, LESSINES, BRUXELLES, HOEGAARDEN et AMSTERDAM.

AS Pigeons sur le championnat de fond : Arras, Lessines, Hoegaarden

DERBY 2ans sur LESSINES : les prix seront attribués aux pigeons bagués derby 2019

Championnat NATIONAL DES FEDEREAUX :

Meilleur classement par addition des places des 2 premiers pigeons dans les 5 premiers inscrits sur les 3 premiers concours fédéraux (ARRAS, LESSINES, BRUXELLES)



DOTATION

- AS Pigeon Général :
 - 1^{er} Bague en Or
 - 2^{ème} Bague en Argent
 - 3^{ème} Bague en Bronze
- **Un trophée au premier de chaque concours**
- Un trophée au premier de chaque championnat
- Prix à la première féminine
- Prix au premier débutant moins de cinq ans de licence

Derby 2 Ans sur LESSINES

LESSINES en doublage avec le Derby Hainaut et reconduit

HOEGAARDEN 2021

- Dotation privée exceptionnelle (organisée par René TIXIER)
- Prix en nature au 1^{er} amateur du général ainsi que les 2^{ème} et 3^{ème}
- Le 1^{er} de chaque groupement
- Le meilleur pigeon sur 2019 et 2021 (*non organisé en 2020*)

Le Président de la Commission Sportive de la 12^{ème} Région

DUPUIS Christian
7 Les Grandes Chaumes
16220 S^t SORNIN

Tél: 06 32 25 52 77
email: christianetadeledupuis@orange.fr